



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

ENTREPRISES DE COMMISSION,
DE COURTAGE ET DE COMMERCE
INTRACOMMUNAUTAIRE ET
D'IMPORTATION-EXPORTATION



SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

SEPTEMBRE 2016

LE LIVRET D'ACCUEIL, POUR RÉUSSIR L'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU SALARIÉ

Premier document remis à un nouveau salarié, le livret d'accueil contient les informations sur les règles de vie de votre entreprise, son activité, son organisation, les équipes... Bref, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien s'intégrer. **Un support particulièrement utile si vous souhaitez embaucher un jeune en contrat de professionnalisation.**

Le savez-vous ? Intergros met à votre disposition un outil simple et efficace pour concevoir en ligne le livret d'accueil de votre entreprise.

EN SAVOIR +

UN GUIDE POUR VOTRE TUTEUR



Désigner un tuteur est **obligatoire** dans le cadre d'un contrat de professionnalisation mais c'est aussi très utile pour favoriser l'intégration d'un nouveau salarié et la transmission des savoir-faire de l'entreprise.

Pour faciliter la mission du tuteur dans votre entreprise, Intergros met à votre disposition **un guide tuteur personnalisable au format PowerPoint** comprenant :

- des fiches pratiques pré-remplies,
- des liens vers les outils RH liés au commerce de gros et international,
- des conseils adaptés aux situations professionnelles du secteur.

Testez-le en ligne !

EN SAVOIR +

SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

? LE SAVIEZ-VOUS ?

- Recrutez et bénéficiez d'une aide de 4 000€. Cette aide est réservée aux PME (-250 salariés) qui embauchent avant le 31 décembre 2016. En savoir +

CONTACT



Accédez à **monEspace**, votre espace sécurisé pour effectuer et suivre toutes vos demandes et contacter directement votre interlocuteur.

CPF : QUELLES FORMATIONS POSSIBLES ?



Pour connaître les formations accessibles aux salariés dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), consultez le site www.moncompteformation.gouv.fr, rubrique 'Je recherche une formation'.

Et pour plus d'information sur les modalités

de mise en oeuvre du dispositif, les financements Intergros et les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier, rendez-vous sur www.intergros.com !

EN SAVOIR +



Rédaction : Cabinet Bourmendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.